

sans conclure que ces dépenses ont dû être immenses. Depuis le moment où le corps quitta le château de Windsor, après y avoir été l'objet de soins considérables, jusqu'à celui où il arriva à Halifax, ce ne fut qu'une longue série de dépenses. Je ne sais pas si \$100,000 couvrirait toutes les dépenses faites par le gouvernement anglais en rendant hommage au premier citoyen du Canada et au chef de son gouvernement. Malgré tout cela, personne, pas même le radical le plus forcené n'éleva la voix dans le parlement impérial pour critiquer les dépenses faites en entourant de ces grandes marques de respect la dépouille mortelle d'un homme d'Etat d'une colonie. Et cependant ces dépenses furent immenses.

Je comprends qu'un radical, qu'un membre de l'opposition aurait facilement pu, comme on le fait, par exemple, dans ce parlement, trouver matière à critiquer très fortement le gouvernement. Il aurait pu blâmer les dépenses considérables qui furent faites pour changer le grément d'un des plus gros navires de Sa Majesté, depuis le mât de hune jusqu'à la ligne de flottaison, afin d'en faire un navire, non pas de guerre, mais de pompe et de magnificence funèbres. Il aurait pu critiquer les dépenses considérables faites pour ramener en Angleterre ce navire stationné dans des eaux lointaines, et toutes les autres dépenses faites de si bon gré et si libéralement pour montrer que le gouvernement anglais éprouvait du respect pour un Canadien qui avait rendu des services signalés à l'Empire. Je mentionne ces faits simplement pour montrer qu'ils nécessitaient une manifestation de la part du peuple canadien, et que le gouvernement canadien se conforma simplement à ce sentiment en faisant des funérailles en harmonie avec les marques de respect et d'estime données par le gouvernement impérial.

Le total des dépenses sera tout au plus de \$25,000. Elles peuvent ne pas s'élever à ce montant. Le total des comptes reçus, et ceux qu'il reste à examiner et à reviser soigneusement, comme l'ont été les autres, ne dépassera pas \$25,000. Mon honorable ami dit que l'on a fait de grandes extravagances. Mais c'était dans un temps où le gouvernement n'était peut-être pas en mesure de donner les ordres les plus minutieux pour les préparatifs de cette cérémonie. Cela fut confié par le ministre des Travaux publics à un officier de son département. Cet officier alla à Halifax, avec instruction, m'a-t-on dit, de voir à ce que les préparatifs de la cérémonie fussent faits d'une manière conforme au respect et au regret que nous éprouvions tous, et nous n'étions que les interprètes des sentiments du peuple canadien en voulant rendre à notre chef défunt et homme d'Etat vénéré les plus grands honneurs. Que fit-on ?

On décora de draperies sa ville natale, où il fut inhumé. Les édifices provinciaux et fédéraux, l'extérieur de plusieurs églises et l'intérieur du grand temple où sa dépouille mortelle devait être exposée pendant la cérémonie funèbre furent décorés de draperies. On dira peut-être que ce fut de l'extravagance d'acheter des milliers de verges d'étoffe et de les déployer afin de donner une marque imposante de la douleur et du regret que causait au peuple canadien la perte d'un homme d'Etat si jeune, si brillant et si vénéré. Appelez cela de l'extravagance si vous le voulez ; mais c'était de l'extravagance qui témoignait dans une certaine mesure, bien que très faible, de la douleur qui

remplissait les cœurs du peuple canadien. C'était un témoignage de leur respect et de leur vénération. Ces décorations constituèrent un des forts item des dépenses. Les entrepreneurs de pompes funèbres de Halifax connaissent leur métier. Ils reçurent instruction de faire leur part des préparatifs de la cérémonie funèbre avec une pompe convenable. C'est ce qu'ils firent. Leurs comptes ont été considérablement réduits, et ils s'élevèrent maintenant au chiffre auquel l'officier du département a estimé la valeur de leurs services. On ne peut pas apporter à des funérailles publiques de ce genre le soin minutieux et l'attention aux détails que l'on peut apporter aux funérailles d'un simple particulier. Il vaut autant admettre ce soir que tous ceux qui prennent une part quelconque à des funérailles publiques de ce genre le font avec un plus grand soin que s'il s'agissait d'un simple particulier, et s'attendent à être payés en conséquence. Ce compte et celui des décorations, sont les deux plus élevés. Il y en a qui disent que les décorations ont été trop considérables. C'est possible, mais je ne suis pas porté à le croire. Non seulement les édifices publics de Halifax furent décorés de draperies, mais il en fut de même des différentes stations du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean et ailleurs.

On dira peut-être que ce fut de l'extravagance, mais les représentants du peuple, les hommes publics et les députations d'importants corps publics qui vinrent de l'Ouest, même de la Colombie Anglaise, passeront sur cette voie ferrée et virent à ces grandes stations ces marques de respect général pour un homme d'état dont on faisait les funérailles. Ce sont là les deux plus forts item. On nous reprochera aussi d'avoir fait à Ottawa des dépenses pour la même fin. On a fait courir toute sorte de bruits, mais il faut se garder d'y ajouter foi. Il est vrai qu'à Ottawa, théâtre de la carrière politique de sir John Thompson, ville témoin de ses travaux, où il exerça ses fonctions sociales et sa généreuse hospitalité, où il était si universellement connu et aimé, le gouvernement a cru qu'il convenait qu'une cérémonie publique eût lieu, et cette cérémonie eut lieu dans une église de sa croyance religieuse, cela va sans dire ; et l'on verra qu'une certaine somme, environ \$800 à \$900, a été dépensée pour les décorations de cette église.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Cet item est-il compris dans les \$25,000 ?

M. FOSTER : Oui ; je ne crois pas qu'aucun de ces comptes ait été payé.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Cela se trouve-t-il parmi les détails dont l'honorable ministre a parlé ?

M. FOSTER : Je l'ignore, mais c'est inclus dans les dépenses pour lesquelles le crédit est demandé. On crut, M. l'Orateur, que la cérémonie à Ottawa devait nécessairement revêtir un certain aspect officiel. Les juges de la cour Suprême, appartenant à ce que l'on pourrait appeler le même corps que lui, et tout le monde officiel d'Ottawa, rendirent leurs hommages à sa mémoire, en assistant à l'office à l'église. On dira peut-être que ce fut là de l'extravagance, et l'on aura peut-être raison à certains points de vue ; mais ce fut de l'extravagance provenant d'un sentiment qui avait son bon côté, ce